



CSEC du 22 décembre 2021

AVIS DE LA CGT POLE EMPLOI SUR LA POLITIQUE DE SURETE DE POLE EMPLOI ET SUR LES MODALITES DE SA MISE EN ŒUVRE

Pour la CGT Pôle emploi et ses éluEs au CSEC, **l'analyse du contexte** - qui justifie la mise en œuvre de cette [politique de sureté](#) - renvoie à un **"sentiment sécuritaire" non objectivé et s'apparente dans la période à placer le "sécuritaire" comme non conditionné par la détérioration des conditions de vie liées à la crise sanitaire, économique et sociale**. Par ailleurs, placer dans le même chapitre et au même niveau : incivilités, agressions verbales, envahissement (syndical ?)... et terrorisme relève de l'indécence et de l'escroquerie intellectuelle.

La "culture de sureté" déclinée à tous les niveaux allant jusqu'aux "ambassadeurs" sur site renforce la vision de l'usager comme un ennemi potentiel ; l'"attention particulière portée aux problématiques de radicalisation" témoigne d'une "islamophobie" qui ne dit pas son nom et d'une stigmatisation contraire aux principes du Service Public que nous défendons.

Les agents de Pôle emploi ne sont pas des auxiliaires du ministère de l'intérieur.

Le [rapport annuel 2020 sur le dispositif de sécurité des personnes et des biens](#) nous informe notamment que 363 sites de proximités sont équipés de "vidéo-protection" (en hausse croissante ces dernières années : 183 en 2016 ; 233 en 2017 ; 278 en 2018 ; 344 en 2019).

Leur généralisation sera autant d'outils de contrôle et de surveillance des usagers et des agents.

Travailler en sécurité, c'est, pour la CGT Pôle emploi :

- ⇒ **Avoir des sites ouverts et des agents qualifiés et donc en capacités de répondre directement et, si possible dans l'instant, aux attentes et aux besoins des usagers. Cela passe par le rétablissement d'un double accueil (placement et indemnisation) et le retour d'ARC.**
- ⇒ **Avoir les moyens suffisants à l'exercice de nos missions en commençant par la titularisation de tous les collègues en contrat précaire.**
- ⇒ **Arrêter la segmentation des publics et le pilotage par les résultats qui ne répondent pas aux besoins des usagers.**
- ⇒ **Mettre fin à l'individualisation croissante de nos activités qui transfère la responsabilité de l'institution vers les agents eux-mêmes.**
- ⇒ **Favoriser la prévention par le biais de conventions avec les services sociaux, les associations de quartiers... plutôt que s'en tenir à une unique logique répressive.**

Pour ces raisons, la CGT Pôle emploi et ses éluEs au CSEC se prononcent contre la Politique de sûreté de Pôle emploi et ses modalités de sa mise en œuvre.

Avis du CSEC sur la Politique de sureté et ses modalités de mise en œuvre :

POUR : 3 (CGC) – **CONTRE : 7 (CGT, SNU, STC)** – Abstention : 7 (CFDT, FO, SNAP)